

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	131 536	37 248	94 287	13 836	80 451	581.44
	Fonds commercial (1)	38 112		38 112	38 112		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	787 322		787 322	787 322		
	Constructions	4 223 015	1 693 860	2 529 155	2 642 469	113 315	4.29
	Installations techniques, matériel et outillage	2 169 085	1 360 893	808 193	1 000 896	192 703	19.25
	Autres immobilisations corporelles	1 916 597	1 193 280	723 317	541 836	181 480	33.49
	Immobilisations en cours				19 855	19 855	100.00
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	19 466 500	19 466 500		19 466 500	19 466 500	100.00
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	128 943		128 943	13 810	115 133	833.72
	Total II	28 861 110	23 751 781	5 109 328	24 524 637	19 415 308	79.17
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	12 169 866	935 675	11 234 192	29 064 982	17 830 790	61.35
	En-cours de production de biens	910 905		910 905	584 185	326 720	55.93
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis	52 614 637	2 883 013	49 731 625	20 109 061	29 622 563	147.31
	Marchandises	3 674 982	366 172	3 308 810	2 818 029	490 780	17.42
	Avances et acomptes versés sur commandes	6 621 080		6 621 080	1 485 121	5 135 959	345.83
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	20 326 689	645 134	19 681 555	26 146 435	6 464 880	24.73
	Autres créances	2 871 041		2 871 041	3 273 392	402 351	12.29
	Capital souscrit - appelé, non versé						
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	923 554		923 554	1 184 288	260 734	22.02
	Charges constatées d'avance (3)	75 769		75 769	429 466	353 697	82.36
	Total III	100 188 523	4 829 994	95 358 530	85 094 960	10 263 570	12.06
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
Comptes de Régularisation	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		129 049 633	28 581 775	100 467 858	109 619 597	9 151 739	8.35

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

0
970 286

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2023	12	Exercice N-1 31/12/2022	12	Ecart N / N-1	
		Euros				%	
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 77 035 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	77 035 000		17 035 000		60 000 000	352.22
	Réserves						
	Réserve légale	132 704		132 704			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées			1 055 901		1 055 901	100.00
	Autres réserves						
	Report à nouveau	992 653				992 653	
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	68 997 388		2 048 553		66 948 834	NS
	Subventions d'investissement	16 845		19 142		2 297	12.00
	Provisions réglementées						
Total I		7 194 509		16 194 194		8 999 685	55.57
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
Total II							
PROVISIONS	Provisions pour risques	16 816 660		794 322		16 022 337	NS
	Provisions pour charges						
	Total III	16 816 660		794 322		16 022 337	NS
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires			1 092 418		1 092 418	100.00
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	37 259 777		50 240 298		12 980 521	25.84
	Concours bancaires courants	11 215 495		10 803 471		412 023	3.81
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	214 731		607 701		392 971	64.67
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 625 017		22 210 465		2 414 553	10.87
	Dettes fiscales et sociales	2 850 634		7 554 260		4 703 627	62.26
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	291 036		122 466		168 570	137.65
	Produits constatés d'avance (I)						
Total IV		76 456 689		92 631 080		16 174 392	17.46
Ecart de conversion passif (V)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		100 467 858		109 619 597		9 151 739	8.35

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

76 456 689 91 740 605

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	4 028 301	2 486 043	6 514 344	5 976 412	537 931	9.00
Production vendue de biens	65 382 138	45 840 684	111 222 822	129 354 938	18 132 116	14.02
Production vendue de services	783 779	2 536 612	3 320 391	4 509 638	1 189 248	26.37
Chiffre d'affaires NET	70 194 218	50 863 339	121 057 557	139 840 989	18 783 432	13.43
Production stockée			32 518 727	15 641 220	16 877 506	107.90
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			3 947 910	3 697 222	250 688	6.78
Autres produits			1 955 984	1 421 633	534 352	37.59
Total des Produits d'exploitation (I)			159 480 178	160 601 064	1 120 887	0.70
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)			527 293	883 841	356 547	40.34
Achats de matières premières et autres approvisionnements			123 351 656	127 037 042	3 685 386	2.90
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			10 706 895	6 854 485	17 561 380	256.20
Autres achats et charges externes *			26 387 468	22 443 522	3 943 946	17.57
Impôts, taxes et versements assimilés			696 499	951 294	254 795	26.78
Salaires et traitements			8 542 872	8 438 519	104 353	1.24
Charges sociales			3 542 515	3 541 888	627	0.02
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			779 402	674 586	104 817	15.54
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			4 538 573	1 494 641	3 043 932	203.66
Dotations aux provisions			15 083 223		15 083 223	
Autres charges			4 891 992	2 850 345	2 041 646	71.63
Total des Charges d'exploitation (II)			197 993 801	159 693 512	38 300 289	23.98
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			38 513 623	907 552	39 421 175	NS
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2023	31/12/2022	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	2 351	29 527	27 176	92,04
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		300 000	300 000	100,00
Différences positives de change	275 531	182 725	92 806	50,79
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	277 882	512 252	234 370	45,75
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	19 466 500		19 466 500	
Intérêts et charges assimilées (4)	9 344 897	2 618 016	6 726 881	256,95
Différences négatives de change	435 059	213 601	221 458	103,68
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	29 246 456	2 831 617	26 414 839	932,85
2. Résultat financier (V-VI)	28 968 573	2 319 365	26 649 208	NS
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	67 482 197	1 411 813	66 070 384	NS
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	25 741	6 052	19 689	325,34
Produits exceptionnels sur opérations en capital	2 297	116 739	114 442	98,03
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	37 000		37 000	
Total VII	65 038	122 791	57 753	47,03
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	954	657 326	656 371	99,85
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	19 855	108 206	88 351	81,65
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 602 441		1 602 441	
Total VIII	1 623 250	765 531	857 719	112,04
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	1 558 213	642 740	915 472	142,43
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	43 022	6 000	37 022	617,03
Total des produits (I+III+V+VII)	159 823 098	161 236 107	1 413 010	0,88
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	228 820 485	163 284 660	65 535 825	40,14
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	68 997 388	2 048 553	66 948 834	NS

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

SAS CYCLES LAPIERRE

20 Rue Edmond Voisenet

21000 DIJON

ANNEXE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

CABINET SAUNIER

2 RUE DE LA CHARLIERE

42270 ST PRIEST EN JAREZ

04.77.49.65.80

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 100 467 857.93 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 121 057 556.77 Euros et dégageant un déficit de 68 997 387.52-Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1 - Provision SAV :

Au 31/12/2022, notre provision SAV s'élevait à 223858.22€. Cette provision est basée sur des statistiques internes comprenant :

- le coût du remboursement forfaitaire du cadre changé, main d'oeuvre comprise,
- le nombre de vélos vendus, et le nombre de cadres rentrés en SAV avec prise en compte d'une projection de réalisations sur plusieurs années.

Elle est donc recalculée chaque année à la clôture de l'exercice pour tenir compte de l'évolution de ce risque. Il a donc été dotée en nette une somme de 4118.58€ se décomposant en une reprise à titre d'usage de 92861.93€ et 96880.51€ à titre de provision. Au 31/12/2023, la provision SAV s'élève donc à 227976.80€.

2 - Provisions pour risques prud'hommaux :

Les provisions pour risques prud'hommaux de 37000€ enregistrées en 2019 ont été reprises en totalité, une partie seulement ayant été payée. Trois nouveaux dossiers ont été ouverts au titre de l'exercice pour un montant total de 241813€ au 31/12/2023.

Il a été passé en charge au titre de l'exercice un montant de 138012.52€ correspondant aux indemnités transactionnelles et de licenciements constatées au titre de l'exercice.

3 - Recall :

La provision recall constatée en N-1 pour un montant de 533464.19€ a été reprise en totalité, le pourcentage de retour constaté par rapport aux nombres de cadres produits ayant été jugé satisfaisant. Le coût de ce recall a été prise en charge par la société Accell Group NV par imputation en compte courant. Le coût total de ce recall s'est élevé à 2 373 425€.

4 - Comptabilisation Matching :

En N-1 le matching (césure fournisseurs) était comptabilisé en compte de stock, cet exercice ce dernier a été comptabilisé au débit d'un compte fournisseur, respectant la méthode de comptabilisation groupe.

5 - MU stocks obsolètes :

Dans le cadre de convention de prix de transfert existante au niveau du groupe, et notamment avec les sociétés soeurs Accell Hunland & Accell Bisiklet, nous avons enregistré en provision pour risque une somme de 14 986 242€ de charges correspondante à des stocks de composants obsolètes non prévus dans les fiches de production (BOM). Nous avons de notre côté refacturé aux sociétés du groupe un montant de 421 152€.

6 - Titrisation :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Dans le cadre du financement de notre activité, sur instruction de notre société mère, nous avons conclu avec les organismes financiers RABO BANK & ING BANK un contrat de titrisation d'un montant de 11 760 669€. Ce montant correspond à une avance de financement de notre poste clients.

7- Provision titres filiales :

Nous avons comptabilisé une provision sur titres AGE de 19 453 500€ correspondant à 100% du prix d'acquisition de cette filiale. Nous avons également comptabilisé deux provisions sur titres de 3000€ puis 10000€ sur les titres ASE SPAIN & ASE ITALY suite à une restructuration de la MSU Europe du Sud. Ces provisions ont été neutralisées fiscalement.

8 - Provision pour risque Douanes

Nous avons comptabilisé en provision pour risque une somme de 1 360 628€ (outre 314 895€ de TVA) au titre d'une amende douanière réglée en N+1. Les intérêts de retard s'élevant à 136 291€ ont été réintégrés fiscalement.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Cycles Lapierre bénéficie du soutien de sa société mère Accell Group BV.

Notons que le Groupe Accell fait face à des situations de marché difficiles depuis la mi-2023. Cela s'explique par des commandes d'achat élevées juste avant le ralentissement du marché, ce qui a conduit à un excès de stocks et à une surabondance sur le marché.

À la fin de 2023, le Groupe Accell a été confronté à un problème de liquidité immédiat (en raison de problèmes de performance opérationnelle et d'immobilisation financière de sa trésorerie d'exploitation par, notamment, la valeur des stocks) et les actionnaires sont intervenus (en décembre 2023) en fournissant des liquidités supplémentaires.

Au niveau de la filiale française Cycles Lapierre, cela s'est traduit par une augmentation de capital de 60 millions d'euros. Cette augmentation a été déterminée, à ce moment-là, sur la base d'un plan d'affaires comprenant une restructuration, une meilleure gestion du personnel et une vente agressive des stocks.

En 2024, plusieurs événements ont affecté les attentes initiales de l'entreprise par rapport au budget.

Dans ce prolongement Accell Group BV a pris des mesures pour améliorer sa structure interne et ses processus.

Au cours des 12 derniers mois, Accell Group BV a également pris des mesures ciblées pour faire face aux conditions de marché difficiles et aux incertitudes concernant la reprise du marché auxquelles le Groupe est confronté, ainsi que pour améliorer sa structure interne et ses processus en s'assurant que le Groupe était correctement positionné pour l'avenir.

Les activités du Groupe (vélos et pièces & accessoires) ont été davantage intégrées, bénéficiant d'une gestion conjointe des stocks et d'une plateforme européenne commune. L'empreinte de fabrication du Groupe Accell a été optimisée grâce au transfert de la production et à la spécialisation des usines, permettant ainsi des gains de productivité supplémentaires.

Un programme d'économies continues a été lancé, renforçant la compétitivité structurelle.

Dans le même temps, le Groupe Accell continue de réduire les niveaux de stock et constate que les stocks de vélos sont revenus à des niveaux normalisés en cette fin de l'année. Les stocks de pièces et accessoires sont déjà revenus à des niveaux normalisés.

Bien que les fondamentaux du marché sous-jacent soient attendus comme favorables à long terme avec des opportunités de croissance pour les acteurs de grande envergure tels qu'Accell, les marchés dans lesquels le Groupe Accell opère restent très compétitifs.

Accell Group BV a convenu d'une nouvelle structure de financement avec la majorité

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

de ses parties prenantes financières. A l'issue d'une période de conditions de marché défavorables et difficiles qui ont eu un impact négatif sur les résultats financiers, la position de la dette et la liquidité d'Accell Group BV, la société a entrepris un examen de sa situation financière. Comme annoncé le 26 juin 2024, à la suite de cet examen, Accell Group BV a engagé des discussions avec les parties prenantes financières pertinentes, y compris ses actionnaires, créanciers et banques, en vue de convenir d'un plan de désendettement.

Accell Group BV a conclu un accord avec la majorité de ses parties prenantes financières sur :

- un accord de soutien à la recapitalisation contraignant en vertu duquel ces parties prenantes financières acceptent de restructurer le bilan du Groupe et de fournir un financement à long terme pour l'entreprise ; et
- un accord de facilités intérimaires jusqu'à la fin février qui fournira au groupe un financement suffisant jusqu'à la finalisation de la recapitalisation.

Cet accord se traduira par une réduction de la dette consolidée Groupe, un financement supplémentaire en espèce et une extension de la dette recapitalisée jusqu'en 2030.

La transaction de recapitalisation devrait être entièrement mise en œuvre d'ici le premier trimestre 2025.

Le processus de recapitalisation n'étant pas achevée et le marché restant très compétitif et difficile, le Groupe Accell et l'entité Cycles Lapierre pourraient ne pas être en mesure de réaliser ses actifs et de régler ses dettes dans le cadre normal de son activité.

Néanmoins, Cycles Lapierre bénéficie à compter du 18 décembre 2024 d'une lettre de soutien de la part d'Accell Group BV couvrant l'ensemble de l'exercice 2025.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -



KPMG SA
6 rue Paul Verlaine
BP 67025
21070 Dijon

Cycles Lapierre SAS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023
Cycles Lapierre SAS
20 rue Edmond Voisenet 21000 DIJON

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
6 rue Paul Verlaine
BP 67025
21070 Dijon

Cycles Lapierre SAS

20 rue Edmond Voisenet 21000 DIJON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'associé unique de la société Cycles Lapierre SAS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Cycles Lapierre SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la



continuité d'exploitation décrite dans la note << Informations générales complémentaires>> de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie "Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation", nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participation, dont le montant brut figurant au bilan au 31 décembre 2023 s'établit à 19 466 500 euros, et le montant net à une valeur nulle, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note « 7-Provision titres filiales » du paragraphe « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces estimations, et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique à l'exception du point ci-dessous.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de



cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Dijon, le 30 décembre 2024

KPMG SA

**Samuel
Brunneval**

Signature numérique
de Samuel Brunneval
Date : 2024.12.30
16:03:37 +01'00'

Samuel BRUNNEVAL

Associé